



JUIN 2020

n° 25

Bulletin communal

Rédaction

Laurent Bossu
Annick Marandel
Caroline Chériot
Isabelle LeTranouez

Bulletin tiré à 180 exemplaires
imprimé par nos soins



Bonjour à toutes et à tous,

Pour ce premier éditorial du bulletin communal et en tant que nouveau maire de Wy, je tiens à remercier toutes les vicusiennes et tous les vicusiens qui nous ont largement fait confiance.

Compte tenu de la situation sanitaire de notre pays, ces élections se sont passées dans des conditions inédites.

J'ai une pensée particulière pour les personnes et familles qui ont souffert et connu des drames pendant cette période. Une pensée particulière aussi pour tous les professionnels qui ont été durement sollicités pendant l'épidémie et qui le sont encore maintenant afin que la vie reprenne progressivement son cours.

Un grand bravo et merci à toutes ces personnes !

La situation s'améliorant, l'élection du maire et des adjoints a pu avoir lieu le 23 mai à la salle des fêtes. J'ai donc eu l'honneur et la fierté d'endosser l'écharpe du maire de notre commune ; nous avons ensuite procédé à l'élection des adjoints.

Ainsi, le nouveau Conseil Municipal est désormais installé dans ses fonctions.

La passation avec l'ancien maire s'étant déroulée en comité très restreint, selon les conditions sanitaires en vigueur, nous vous convierons dès que possible à la présentation de la nouvelle équipe municipale et saluerons l'action du maire et des conseillers sortants.

Pendant la période de confinement, la vie communale a été très perturbée :

- ♦ Beaucoup de personnes de la commune se sont mobilisées pour confectionner un grand nombre de masques, qui ont été mis à disposition de tous les habitants du village. Je salue cette initiative et l'action de tous les bénévoles.
- ♦ Le Foyer Rural n'a pas pu organiser sa célèbre brocante du 1^{er} mai et nous sommes contraints d'annuler notre traditionnelle fête de la Saint Jean à Enfer.

Avec la fin du confinement :

- ♦ Notre école a été en mesure de rouvrir ses portes malgré les nombreuses contraintes en particulier pour l'enseignante et le personnel : effectif réduit, distanciation des élèves, désinfection systématique des locaux.
- ♦ L'ancienne gare, transformée en habitation, a pu accueillir ses locataires auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai :

- ♦ Nous avons élu parmi les conseillers, les délégués aux différents syndicats et commissions, dont vous trouverez les noms dans ce bulletin.
- ♦ Comme promis, nous avons reconduit les mêmes taux d'imposition que l'année passée.
- ♦ Des subventions ont été demandées pour le ravalement du pignon sud de la salle des fêtes et pour des travaux de maçonnerie du mur de l'école.
- ♦ L'étude du réseau pluvial de la rue Saint Romain est lancée, avec un peu de retard lié au contexte.

En ce qui concerne la circulation routière à l'intérieur de la commune, la limitation à 30 km/h, décidée l'an passé, est désormais effective. Des mesures supplémentaires seront prises dans les mois à venir, notamment, dans un premier temps, rue de la Maire, aux abords de l'Ecole.

Nous ne manquerons pas de vous informer des décisions prises et actions menées à travers les prochains bulletins municipaux.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Laurent Bossu

Présentation du nouveau Conseil Municipal

Le premier tour des élections municipales a eu lieu le dimanche 15 mars. Compte tenu des mesures gouvernementales liées à la pandémie, nous n'avons pu procéder à l'élection du maire et des adjoints qu'après le déconfinement.

Le conseil d'installation s'est déroulé le samedi 23 mai dans la salle des fêtes afin de répondre aux exigences de distanciation, avec un public réduit à 10 personnes autorisées.



La séance, convoquée par le maire sortant M. Georges MOISSET, a été tout d'abord présidée par M. Dominique PORTE, membre plus âgé de l'assemblée.

Nous avons procédé à l'élection du Maire : Laurent BOSSU, seul candidat a été élu à l'unanimité. Celui-ci a pris la présidence et nous avons procédé à l'élection des adjoints : Annick MARANDEL, première adjointe, Dominique PORTE, deuxième adjoint et Thierry BICHEMIN, troisième adjoint.

Voici les membres du Conseil Municipal élus le 23 mai.



Autour de **Laurent BOSSU**, élu maire à l'unanimité,
(de gauche à droite) Annick MARANDEL, 1ère adjointe, Eric FRANCO, conseiller,
Dominique PORTE, 2^{ème} adjoint, Thierry BICHEMIN, 3^{ème} adjoint, Caroline CHERIOT,
Joseph BENZ, Isabelle LE TRANOUEZ, Benoît HOUARD, Gilles MERLE
et Véronique FRANCOIS, conseillers municipaux.

Vendredi 29 mai, s'est déroulé le premier conseil municipal où ont été élus les délégués aux Syndicats intercommunaux, départementaux et aux Commissions Communales.

SMIRTOM (syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères) Titulaire : Gilles MERLE Suppléant : Benoît HOUARD
PNR (Parc Naturel Régional du Vexin français) Titulaire : Dominique PORTE Suppléante : Annick MARANDEL
SIERC (syndicat intercommunal d'électricité et de réseaux câblés) Tit : Laurent BOSSU - Thierry BICHEMIN Sup : Eric FRANCO - Benoît HOUARD
Syndicat de la Source Saint Romain Titulaires : Laurent BOSSU - Dominique PORTE
SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, Gaz et Télécommunications du Val d'Oise) Titulaire : Thierry BICHEMIN Suppléant : Eric FRANCO
SMGFAVO (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale) Titulaire : Véronique FRANCOIS Suppléante : Caroline CHERIOT
EPF (établissement public foncier) Joseph BENZ
Correspondant DEFENSE Titulaire : Gilles MERLE Suppléant : Thierry BICHEMIN
CCVVS : Communauté de Communes Vexin Val de Seine Titulaire : Laurent BOSSU Suppléant : Dominique PORTE
Association des Maires et Adjoints : Laurent BOSSU - Annick MARANDEL - Dominique PORTE - Thierry BICHEMIN
RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Laurent BOSSU - Annick MARANDEL - Isabelle LETRANOUEZ
Commission d'Appel d'offres Laurent BOSSU - Thierry BICHEMIN - Benoît HOUARD - Dominique PORTE -
Commission des Travaux Laurent BOSSU - Thierry BICHEMIN - Eric FRANCO - Dominique PORTE -
Conservatoire du Vexin Titulaire : Caroline CHERIOT Suppléante : Annick MARANDEL
Commission entretien de la commune Laurent BOSSU - Caroline CHERIOT - Véronique FRANCOIS - Dominique PORTE
Commission Communication - bulletin municipal - site Annick MARANDEL - Caroline CHERIOT - Isabelle LETRANOUEZ
Commission Environnement Laurent BOSSU - Caroline CHERIOT - Annick MARANDEL - Dominique PORTE
Commission Assainissement Laurent BOSSU - Thierry BICHEMIN - Benoît HOUARD
Astreinte Pompiers Laurent BOSSU - Annick MARANDEL - Thierry BICHEMIN - Joseph BENZ

ETAT CIVIL



Alexandre et Grégoire ANCELIN
Sont très heureux de vous annoncer la naissance
de leur petit frère BAPTISTE, le 4 mai.

A trois ce sera encore mieux pour jouer, se promener...
ou faire des bêtises !
Bienvenue à ce nouveau vicusien !

Extrait de compte-rendu de réunions de conseil municipal

*Conseil du 19 février 2020

- **Convention de service mutualisé instructeur (service urbanisme) CCVVS/Commune**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de service mutualisé instructeur CCVVS/Commune.

Le Conseil municipal délibère et décide à la majorité d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

- **Comptes administratifs 2019- Commune - Assainissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Hors de la présence de Monsieur MOISSET Georges, Maire, les membres du Conseil Municipal,

- approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2019 de la commune et ceux de l'assainissement.

- considèrent que Monsieur MOISSET Georges, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

- procèdent au règlement définitif du budget de 2019 et proposent de fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Comptes administratifs de la commune (M14)

	Résultats à la clôture		OPERATIONS		Opération hors budget	Résultats à la clôture	
	De l'exercice précédent		DE L'EXERCICE			de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis		Déficits	Excédents
SECTIONS							
Fonctionnement		220 132.35€	248 334.53€	365 756.22€	740.28€*		338 294.32€
1068		48 777.86€					
Investissement		106 235.18€	609 922.18€	595 793.17€			92 106.17€
TOTAUX		375 145.39€	858 256.71€	1 128 500.52€	740.28€		430 400.49€

Comptes administratifs de la commune- Assainissement (M49)

	Résultats à la clôture		OPERATIONS		Résultats à la clôture	
	De l'exercice précédent		DE L'EXERCICE		de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
SECTIONS						
Fonctionnement			35 851.88€	43 457.85€		7 605.97€
1068		7 647.49€				
Investissement	4 287.70€		32 950.35€	36 515.50€		3 565.15€
TOTAUX	4 287.70€	7 647.49€	68 802.23€	79 973.35€		11 171.12€

Comptes de gestion 2019 de la Commune dressés par la Trésorerie (M14 et M49)

-Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

-Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2019

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Bail location logement Gare**

Monsieur le maire soumet un modèle de bail pour la location du logement de l'ancienne gare.

Le conseil municipal échange sur les formalités du contrat de location (la durée, le tarif, les locataires potentiels, les plafonds de revenus, les charges...). Le bail va être réétudié et sera soumis au prochain conseil municipal.

Une annonce sera passée dans les communes de la Communauté de Communes et communes limitrophes, des visites seront organisées avec les candidats.

- **Questions diverses :**

- ✓ Madame Anne-Marie FROMENTIN, présente au conseil, nous informe d'un problème de stationnement à venir suite à la réouverture prochaine de la Sente à Manon aux piétons. Nous allons chercher des solutions avec l'espace disponible devant chez les voisins proches.
- ✓ Monsieur le maire propose de transférer le matériel dans le bâtiment technique.
- ✓ L'installation des panneaux de limitation de vitesse va être faite dans les jours à venir.

***Conseil du 11 mars 2020**

- **Budget primitif commune 2020**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2020.

Le Conseil municipal délibère et décide d'accepter à l'unanimité, le budget 2020.

A savoir :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	575 255 €	Dépenses :	535 396.36 €
Recettes :	575 255 €	Recettes :	535 396.36 €

- **Affectation du résultat 2019 au Budget 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et décide d'affecter au compte 1068 la somme de 78 294.32€ (réserves)

- **Budget primitif Assainissement 2020**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget Assainissement M49 2020.

Le Conseil municipal délibère et décide d'accepter à l'unanimité, le budget 2020.

A savoir :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	44 596.32 €	Dépenses :	45 194.15 €
Recettes :	44 596.32 €	Recettes :	45 194.15 €

- **Affectation du résultat 2019 au Budget 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal délibère et décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 7000€. (réserve)

***Conseil du 23 mai 2020**

Election du Maire : Monsieur Laurent BOSSU a été élu Maire à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints et élections :

Annick MARANDEL, Dominique PORTE et Thierry BICHEMIN ont été élus respectivement 1^{ère} adjointe, 2^{ème} adjoint et 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la Charte de l'Elu Local :

- « 1- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

***Conseil du 29 mai 2020**

- **Délibération relative aux Délégations d'attributions consenties au Maire par le Conseil Municipal.**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Le Conseil municipal délibère et décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

Article 1 : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal.

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 3) De procéder, à hauteur de 45.000€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

municipaux ;

- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers sans limite.
- 18) De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 45.000 € par année civile ;
- 22) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;
- 27) De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les projets dans l'investissement ne dépasse pas : 45.000€ ;

Article 2 : Conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

• **Délégation aux Adjointes**

Le maire de la commune de Wy-dit-Joli-Village

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux 3 adjoints,

Arrête :

Article 1er :

A compter du 29 mai 2020, Madame Annick MARANDEL, 1^{ère} adjointe est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- A l'administration générale / l'état civil / Aux finances / A l'urbanisme / A la Communication ;

A compter du 29 mai 2020, Monsieur Dominique PORTE, 2^{ème} adjoint, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- A l'état civil / Aux finances / Informatique / Télécommunication / Médiation en cas de conflits de voisinage entre administrés

A compter du 29 mai 2020, Monsieur Thierry BICHEMIN, 3^{ème} adjoint, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- A l'état civil / Aux finances / Assainissement / Voirie

Article 2 : Le Maire de la commune de Wy-dit-Joli-Village, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Préfecture du Val d'Oise.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- **Délibération du taux d'indemnités du Maire et des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints ;

Le Conseil Municipal délibère et décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (le cas échéant) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 25.5% Taux maximal (ce taux fait l'objet d'une revalorisation automatique) de l'indice 1027 à compter de sa nomination soit le 23/05/2020 ;

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 9.9 % Taux maximal (ce taux fait l'objet d'une revalorisation automatique) de l'indice 1027 à compter de leur nomination soit le 23/05/2020 ;

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 29/03/2014.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Population (habitants) / Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500.....	25,5	De 10 000 à 19 999	65
De 500 à 999	40,3	De 20 000 à 49 999	90
De 1000 à 3 499	51,6	De 50 000 à 99 999	110
De 3 500 à 9 999	55	100 000 et plus	145

Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Nom	Prénom	Elu (e) le 23/05/2020	% de l'indice 1027
BOSSU	Laurent	Maire	25.5 % de l'indice 1027
MARANDEL	Annick	1 ^{ère} adjointe	9.9 % de l'indice 1027
PORTE	Dominique	2 ^{ème} adjoint	9.9 % de l'indice 1027
BICHEMIN	Thierry	3 ^{ème} adjointe	9.9 % de l'indice 1027

- **Elections des délégués aux Syndicats Intercommunaux et Départementaux et aux commissions communales (voir article Présentation du nouveau conseil)**
- **Vote des taxes**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'Etat Fiscal n°1259,

Après en avoir délibéré, fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2020, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	807 800 €	11.73%	94 755 €
Taxe foncière (bâti)	480 200 €	10.16%	48 788 €
Taxe foncière (non bâti)	44 200 €	44.28%	19 572 €
CFE			
TOTAL			163 115 €

Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au Budget Primitif de l'année 2020 est inscrit à l'article 731.

- **Arrêté de délégation de signature relatif à certains actes relevant de l'application du droit des sols**

Le Maire de la commune de Wy-dit-Joli-Village,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi 2007-1787 du 30 décembre 2007 relative à la simplification du droit,
 Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L423-1 et R423-15,
 Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine du 25/11/2014 créant le pôle urbanisme, service mutualisé, ayant pour missions l'instruction des autorisations du sol,
 Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine du 12/11/2019 relative au maintien de cette mutualisation,
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 19/02/2020 adhérant au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, et ayant donné suite à la signature d'une convention entre le Maire et le Président de la CCVVS,
 Considérant que pour permettre une bonne administration du pôle urbanisme dans l'instruction du droit des sols et notamment le respect des délais, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature aux agents du pôle urbanisme.

Arrête :

Article 1 : Délégation est donnée aux agents du pôle urbanisme de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine désignés à l'article 3 du présent arrêté à l'effet de signer les actes mentionnés à l'article 2 du présent arrêté dans le cadre de leurs attributions, telles qu'elles ressortent de la convention susvisée.

Article 2 : Sont concernés les actes suivants :

- Lettres majorant les délais d'instruction
- Lettres de demande de pièces ou de dossiers complémentaires
- Lettres de consultations de services extérieurs
- Les courriers liés au droit de visite (demande de rendez-vous) dans le cadre des visites de conformité ou liées à des infractions.

Article 3 : Sont concernés les agents suivants :

- Alexandra LE COËNT, responsable du pôle urbanisme ; Nathalie PANIANDY, instructrice,
- William MARCHAND, instructeur, Amandine BLONDEL, instructrice, Laetitia BELLENGER, instructrice.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et transmis en Préfecture, puis notifié pour information aux agents intéressés.

- **DETR 2020**

Objet : Subventions DETR 2020

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il va déposer deux dossiers de demande de subventions, pour deux opérations différentes.

Le Conseil Municipal délibère et décide d'accepter ces opérations et autorise Monsieur le Maire à déposer deux demandes de subventions (DETR).

Par ordre de priorité :

· 1 Ravalement façade salle des fêtes Montant des devis H.T. : 8 215.00€ HT. Subvention DETR 60 % : 4 929.00€ HT. Fonds propres de la commune : 3 286.00€ HT.	· 2 Mur de l'école : Montant des devis H.T. : 7 607.12€ HT Subvention DETR 60 % : 4 564.28€ HT Fonds propres de la commune : 3 042.85€ HT
--	--

Le CM décide de prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Le confinement

Le 16 mars, à 20 h, le président E. Macron annonçait le début d'un confinement pour tenter d'endiguer la propagation du CORONAVIRUS, avec à l'appui un certain nombre de mesures :

- Fermeture des aéroports, des bars, restaurants, cinémas, écoles...
- Restrictions de sorties sauf pour les soins, le travail si le télétravail était impossible, et les achats de première nécessité (ce qui a entraîné de longues files d'attente devant les magasins)
- Ecole en distanciel
- Gestes barrières, distanciation sociale martelés à la télévision comme les slogans « Protégez-vous, restez chez vous »

Dès le 17 mars, à Wy, le temps semble s'être arrêté, comme un peu partout sans doute. Plus de ballets de voitures et camions matin et soir, mais le silence juste interrompu par le chant des oiseaux qui s'en donnaient à cœur joie. Il a fallu vivre autrement pour une partie d'entre nous : télétravail, école à la maison, cesser les activités culturelles, sportives.... D'autres les ont remplacées : il paraît, semble-t-il, que les jardins seront magnifiques cette année !

A Wy, par chance, il n'y a que quelques personnes qui ont contracté la maladie et nous leur souhaitons un bon rétablissement. La solidarité entre voisins ou avec la mairie s'est organisée pour les courses, les médicaments...

Après le débat de début de confinement : Masque ou Pas Masque ? Et dans l'objectif du déconfinement du 11 mai, une initiative est née : la fabrication de masques en tissu.

Après un appel aux bonnes volontés pour récupérer du tissu, de l'élastique et aussi des talents de couturières, la confection s'est organisée. En 3 semaines, pas loin de 700 masques ont ainsi été cousus par une douzaine de vicusiennes.

La commune a pu distribuer à chaque habitant :

- 1 masque papier
- 1 masque en polyester (offert par la CCVVS)
- 2 masques en tissu réutilisables confectionnés par les couturières bénévoles du village



MERCI pour les dons de tissu, élastique, et la découpe à : Colette, Pascale, Lydie, Georges, Françoise B., Anne, Sylvie, Dominique M., Séverine, Camille, Françoise D., Lucie, Evelyne, Annick, Valérie, Alexandra...

MERCI aux couturières : Anne-Marie, Caroline, Evelyne, Florence, Odette, Angèle, Virginie, Martine, Aurélie, Anne, Karine, Annick.



Malheureusement, confinement oblige, pas de rassemblements et la **Brocante du 1^{er} Mai** organisée par le Foyer Rural a dû être annulée, malgré tous les préparatifs déjà effectués par les bénévoles.



Mais certains d'entre eux, n'ont pas pu résister et, en répondant à l'appel d'un bénévole, au matin du 1^{er} Mai, ils se sont prêtés au jeu du selfie devant des saucisses d'Enfer ou de la Bière du Vexin avec une grande pensée pour cette journée intense dont ils ont été privés cette année.



Si les sportifs et les promeneurs du village ont continué à arpenter la campagne pendant le confinement, le 11 mai (voire le 9 et le 10), les marcheurs, cyclistes, cavaliers, motos, voitures, venus d'un peu partout...ont envahi chemins et routes. Les gens avaient un irrésistible besoin de sortir.

A coup sûr, tout le monde n'a pas vécu ce confinement de la même manière et nous pouvons mesurer la chance que nous avons de vivre à la campagne !



Dans le bulletin du mois de mars, nous demandions aux enfants des dessins ou photos pour nous montrer où ils « se cachaient » pour échapper au virus et comment ils occupaient leur confinement. Voici 3 témoignages :



A l'abri nous sommes bien cachées sous notre tipi, le microbe ne passera pas !
Cassie et Noéline

A l'abri nous sommes bien cachés sous nos masques, le microbe ne passera pas !
Mathis, Margaux, Delphine



Plus d'école ! Mais des devoirs, malgré tout. Alors, je m'occupe de mes animaux...Cannelle, mon cochon d'Inde et Nietzsche, mon chien avec qui je partage mon trampoline...Mon père est plus disponible, ça c'est chouette ! Même s'il est tout le temps sur son téléphone. Mes amis me manquent beaucoup. J'ai hâte de les retrouver. Andréa

Le confinement vu par les élèves de l'école...

Une des premières mesures sanitaires prises pour combattre la pandémie du Coronavirus a été la fermeture des écoles le vendredi 13 mars, quelques jours avant l'annonce du confinement. Plus d'école : on ne voit plus les copains, on fait la classe « à distance » ... Voici le témoignage de quelques élèves de CM qui nous expliquent comment ils ont vécu cette période.

« Le vendredi 13 mars, j'ai dit au revoir à la maîtresse et je ne savais pas pour combien de temps. Le confinement commençait et... »

...et ma maîtresse me manquait déjà et mes copains aussi. Mais je pouvais jouer un peu plus que d'habitude. J'ai mal vécu l'école à la maison car je n'arrivais pas à me concentrer... Mais le sentiment qui persiste pendant le confinement était de la tristesse et de la douleur. **ANTON**

EMELINE

...et la maîtresse, les copains et mes quatre grands-parents m'ont beaucoup manqué ... Mais j'ai eu du temps pour jouer avec ma famille au Rummikub et regarder des films. J'ai aussi pu faire autre chose que les écrans parce que ça commençait à me lasser. J'ai fait du dessin, de la lecture, j'ai embêté mes parents...

...et au début j'étais trop contente. Après ça commençait à m'ennuyer. Ce qui m'a plu, c'est lorsque nous avons mis la piscine.... Quand je suis revenue à l'école, j'étais trop contente de revoir la maîtresse, Enzo et Jules, même si nous ne pouvons pas nous toucher ni trop s'approcher. **JOSEPHINE**

...et pour ne pas m'ennuyer à la maison, j'ai construit un terrain de tennis avec mon frère et ma mère dans le jardin. J'ai planté des fraises, des tomates et des courgettes dans le potager. J'ai fait l'école à la maison, j'ai adoré faire le land art. Je n'ai pas aimé le reportage que ma mère m'a fait regarder sur la 2e Guerre mondiale. J'aurais préféré aller à l'école et faire du sport. Et ma chatte, qui n'a pas pu être stérilisée à cause du confinement, attend entre 6 et 8 bébés. **ILYANA**

...et j'ai adoré jouer dans mon jardin mais je n'ai pas aimé être loin de mes ami (e) s. J'ai bien aimé l'école à distance car j'ai eu plus de temps libre ... Ce qui m'a plu comme travail, c'est l'Escape Game de François Ier. **LOUANNE**

...et je m'ennuyais déjà. J'ai aimé ne plus avoir à courir à mes activités sportives et à celles de mes frères... cependant le patinage m'a manqué. La classe à la maison était spéciale, j'avais l'impression de travailler plus mais les séances d'apprentissage avec la maîtresse me manquaient... Le confinement m'a permis de passer plus de temps avec ma famille plus particulièrement avec mon père car il travaille beaucoup trop habituellement. **LESLY**

...et je ne voyais plus mes copains. Je n'avais pas le droit de sortir. Mes sports me manquaient, les championnats étaient annulés alors que je rêvais de retourner au championnat de France de pétanque, cet été. Cependant, durant le confinement j'ai profité de ma famille. Le point positif sur l'école à la maison est qu'il y a toujours quelqu'un pour nous aider et le point négatif est que l'on a plus de travail. J'étais assez content car mon père travaillait moins et je voyais plus ma famille. **SAULLY**

...et je ne savais pas quoi faire...

Les devoirs à la maison, ce n'est pas mon truc. Du coup, au bout de 1, 2, 3, 4, 5 jours j'en avais marre et j'ai eu une irrésistible envie de retourner à l'école mais ce n'était pas possible... Le lendemain, j'ai eu une surprise inattendue : mon grand-père et ma grand-mère étaient chez nous. On a joué ensemble. on a fait des trucs rivaolos. **ENZO**

...et à ce moment-là je ne me suis pas rendu compte de la gravité du coronavirus. J'ai bien aimé dormir plus tard le matin. J'ai découvert que cette maladie était plus dangereuse que je le pensais et qu'il fallait faire attention et bien rester à la maison pour se protéger et protéger les autres.

J'ai aimé quand maman faisait semblant de faire la maîtresse avec le tableau de ma sœur. Le confinement, c'était ennuyant car on ne pouvait pas faire beaucoup de choses mais heureusement il y avait le jardin pour se dépenser. Alors que d'autres enfants n'ont pas la chance d'avoir un jardin. **LILIAN**

...et je me demandais comment allaient se dérouler mes journées, à présent.

Tout d'abord, j'ai aimé ne pas avoir à me lever trop tôt et me presser pour prendre le bus. Cependant, certaines activités interdites m'ont manqué comme aller à patinoire, à la piscine ou manger au restaurant...mais ça m'a permis de m'occuper de mes animaux et de mon jardin.

Concernant l'école à distance malheureusement je n'avais pas la maîtresse pour m'expliquer mes erreurs.

Pour conclure, j'ai surmonté cette période de confinement mais je préfère vivre sans. **KIRA**

Pendant ces 2 mois j'ai fait : beaucoup de dessin, on a marché un peu dans le chemin devant chez nous, j'ai joué avec ma sœur, j'ai fait des gâteaux avec maman, je me suis bien amusée. Cela a été un peu dur l'école à la maison car maman et papa ne faisaient pas tout comme la maîtresse ; mais c'est bien d'être à la maison, je peux jouer et profiter de ma famille.

Nous, on a de la chance car on n'est pas contaminé mon papa, ma maman, mon frère, ma sœur et moi, et on a un grand jardin et une grande maison donc il faut en profiter.

Parfois le confinement ça m'énerve car je ne peux pas aller me promener où je veux et les règles sont vraiment strictes. Je me dis que cela va faire bizarre de reprendre, de s'asseoir à son bureau avec les nouvelles règles sanitaires à respecter. **NINON**

...j'ai bien aimé cuisiner des gâteaux... J'ai aussi adoré jouer à des jeux de société. On a même réussi à attraper un pigeon qui avait l'aile cassée, on l'a encore d'ailleurs ! ...C'est l'école qui m'a le plus manqué. J'ai découvert que jouer aux raquettes de plage sur la terrasse c'est aussi très bien. L'école à distance s'est très bien passée car les plans de travail étaient bien expliqués. J'ai bien aimé les enquêtes de M. Lafouine. Mes parents y ont tous participé. Mon sentiment pendant le confinement est plutôt triste car je n'avais plus de contact avec mes amis, mais il est aussi joyeux même en cette période.

MICKAEL

...ce qui m'a plu pendant le confinement, c'est d'avoir le temps de regarder des films avec mes parents.... Ou de dormir sous la tente avec ma sœur et mon père dans le jardin, après avoir grillé des chamallows au feu de bois. J'ai planté des haricots, des carottes et des radis dans mon premier potager.

C'est compliqué de vivre à 5 enfermés.

Le lave-vaisselle est tombé en panne au début du confinement. J'ai dû faire la vaisselle midi et soir pendant 10 semaines avec mes sœurs.

Ce qui m'a le plus manqué : faire du vélo, voir mes amis, pouvoir sortir, manger du pain tous les jours, aller chez le coiffeur...L'école à la maison, c'est bien parce que je peux me lever un peu plus tard...

MARIE

UN JEU D'ENFANTS !

Dans cette édition, nous vous proposons d'apprendre **les gestes barrière** à vos enfants et avec vos enfants de manière amusante !

Le psychopédagogue Roger Mucchielli a d'ailleurs démontré qu'on ne se souvient que de 10% de ce qu'on lit, de 20% de ce qu'on entend contre 90% de ce que l'on réalise soi-même.

Alors à vous de jouer !

Pour faire comprendre aux petits ce que sont les microbes, invisibles et pourtant bien là, nous vous proposons une petite expérience à faire avec votre enfant.

<https://youtu.be/wdXeGcxAxWo>



Un petit quizz !



1. Tu sors te promener, tu rencontres ton meilleur ami que tu n'as pas vu depuis deux mois. Que fais-tu ?

- - Tu cries son prénom et cours vers lui pour lui sauter dans les bras et lui faire la bise.
- ∞ - Tu lui dis bonjour à 1 mètre de distance.
- * - Tu lui serres la main.

2. Combien de temps dois-tu te laver les mains ?

- - 5 secondes.
- © - Le temps n'a pas d'importance, je les passe sous l'eau, ça suffit.
- x - 40 secondes.

3. Quand dois-tu te laver les mains ?

- - Une fois par jour, après t'être lavé les dents.
- ® - Dès que tu éternues, tousses, te mouches.
- € - Régulièrement.

4. Tu as envie d'éternuer, que fais-tu ?

- ? - Tu éternues dans ton coude.
- Ⓟ - Tu cries : tous à l'abri !
- ~ - Tu éternues c'est tout, sans te poser de questions.

Mots mêlés pour tous !

Trouve dans la grille tous les mots ci-dessous.

Attention, ils peuvent être cachés de haut en bas, en diagonale, à l'envers...

```

                I K G
              U Z I H S N S N J
            H K K G E O Ç I N P G C Z
          F D Q X U P M U G N I R O U K X T
        A B S K D Y K G N Ç Ç C S Ç U U M U E
      T X M R P H A R M A C I E N S Ç P M S C D
    S Ç U U R S X O Y K L U D G N Ç R M L O D
  I S M A E F           V Y B N E           O D Y N V T
C T W D H Ç           Z Q U W M           T M C F V O
W N N M I C Ç Y W M B I W T U K B V E E J I V H V
O I A U K R J Z Y T E D T C K T J F G O N N M L V
W C N F D E C O N F I N E M E N T O E I Ç E C R O
X J C G Ç Ç H E H Q U C O R O N A V I R U S M U C N D
B Ç A I G E C P G E U Q S A M X Ç F K W G U E I N E L
L M V O D N N Z W T L L E G J I A V G B D S N G I I F
O C S F   V J Q J C S R E I P M O P D A   T S Z T
M X E J   Ç A M G S V Ç U E X D G N   I O Y P
Y C D C M   B V K W T A Z D F Ç X   M O T F Y
X I S X U                               H K O K I
P A G A W B                               V F U B E Ç
T I U U E M C J F Z M M M Y P D J E P Ç P
C H R G U Q K W A E D S R E I M R I F N I
I M V L F T R E S P E C T E R X K N Y
R D P Z Z X S U Q A V Ç E R E V A
W A C F K A X S Ç X Y Z R
O T V V M L M Q Y
I L U
    
```

DECONFINEMENT
 T
 AIDE SOIGNANT
 POMPIERS
 MEDECINS
 PHARMACIENS
 CONFINEMENT
 CHERCHEURS
 PROTEGER
 CORONAVIRUS
 INFIRMIERS
 RESPECTER
 MASQUE
 SAMU
 VACCIN

Les petits aussi ont la parole

Et toi, comment as-tu vécu ton confinement ?

Tu peux écrire ce que tu as ressenti ou faire un dessin, et l'envoyer par mail à l'adresse de la mairie

mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr

Ou le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie

N'oublie pas d'indiquer ton prénom et ton âge !

Nous publierons vos dessins et vos textes.

Solutions : 1. 8 2. x 3. ® et € 4. ?

Des nouvelles du Foyer Rural

Depuis le déconfinement à la mi-mai, certaines activités du Foyer Rural reprennent progressivement en respectant les gestes barrières ; il s'agit de :

- **La gymnastique en extérieur**

Cours le mardi soir
Pour adultes
de 19 h à 20 h
sur les courts de tennis
chemin du Clos Mercier



Les pré inscriptions pour le cours de **gym (jeux, éveil musculaire...)** pour enfant de 5 à 12 ans à partir de septembre sont lancées. Contacter Catherine BOSSU PORTE au 06 20 93 31 93.

- **La mise à disposition des deux courts de tennis** pour les adhérents au Foyer Rural de Wy



- **Un abonnement à un prix particulièrement attractif** a été mis en place pour la période allant du 18 mai au 31 août 2020 :
 - 20 € pour une personne
 - 30 € pour un couple
 - 50 € par famille de 4 personnes
- Auquel il convient d'ajouter l'adhésion annuelle au Foyer Rural : 10 € par adulte, 5 € par adolescent de Wy de 12 à 16 ans, et gratuité pour les enfants du village de moins de 12 ans.
- Inscriptions : 06 20 93 31 93

- **Un terrain de pétanque** est en construction à proximité des tennis.



Fin août /début septembre, nous vous diffuserons une plaquette de communication sur les activités du Foyer Rural possibles en fonction de la situation et organiserons un forum au moment de la rentrée scolaire. Pour tout renseignement : 06 13 11 14 31

Attention aux chenilles processionnaires !

Avec le retour des beaux jours, on constate sur notre territoire l'arrivée des chenilles processionnaires, ce sont les larves d'un papillon de nuit. On trouve les chenilles dans les chênes ou les pins où elles vivent en nid en haut des arbres, et se nourrissent du feuillage provoquant un affaiblissement important des arbres.

Elles se déplacent en groupe. Au printemps, la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol : toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longue file. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé **et s'enfouissent dans le sol où elles tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides**. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois (ou parfois plusieurs années selon les régions).

Au bout de quelques mois, chaque chrysalide se métamorphose en papillon.

Les poils des chenilles sont très urticants et peuvent provoquer de graves réactions allergiques au niveau des yeux, de la peau, voire des difficultés respiratoires. Elles sont aussi dangereuses pour les animaux notamment les chiens.



Une file peut compter quelques centaines de chenilles

Il ne faut surtout pas les toucher ou les écraser ou encore les balayer car même si la chenille est tuée, ses poils restent volatiles et urticants !

En cas de contact, changer de vêtements et les laver, prendre une douche ou laver la zone de contact, consulter un médecin en cas d'apparition de signes allergiques ou un vétérinaire pour vos animaux.

Si vous repérez un nid, évitez de rester sous l'arbre, ne faites pas sécher votre linge dehors, lavez bien les légumes du jardin et arrosez la zone avant de tondre afin de limiter l'envol des poils urticants.

Pour se débarrasser de ces chenilles, il faut faire appel à un professionnel pour détruire le nid.

Sapeur-pompier : un métier

JEUNES SAPEURS POMPIERS

Tu veux devenir Jeune Sapeur-Pompier ?

Tu as 13 ou 14 ans, fille ou garçon, et le métier de pompier t'attire ? Après une visite médicale et l'autorisation de tes parents, tu peux t'inscrire aux JSP à Magny en Vexin. Pendant 4 ans, tu recevras une formation le samedi après-midi, basée sur 4 cycles.

Le **cycle 1** : découverte des matériels et enseignement des comportements qui sauvent et des valeurs liées à l'engagement citoyen.

Les **cycles 2 et 3** : mise en œuvre simple des matériels et des procédures.

Le **cycle 4** : mises en situation contextualisées, proches de la réalité opérationnelle.

La formation est composée de cours théoriques et pratiques, de sport et d'initiation aux différentes facettes de l'activité mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou évènements.

Chaque année, tu passes un examen pour accéder à l'échelon supérieur : JSP2, JSP3, JSP4.

L'année de tes 18 ans, après l'obtention du brevet de JSP, tu pourras intégrer les Sapeurs-pompiers volontaires de Magny ou d'Aincourt.

Pour tout renseignement pour une future inscription, vous pouvez contacter, Sergent Romain LUKNIS (chef de section) au 06-84-06-90-40 ou le Sergent-chef Rémy GERARDIN (chef de section adjoint) au 06-03-88-63-06

DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Etre Sapeur-Pompier Volontaire

Les sapeurs-pompiers volontaires réalisent leur mission durant leur temps de loisirs, en plus de leur activité professionnelle ou de leurs études. Ils perçoivent une rémunération sous forme d'indemnités horaires.

2 types d'engagement :

1- Mission unique ou SUAP (**Secours d'Urgence Aux Personnes**) :

Cela correspond à **70% des interventions** : Pas besoin d'être un sportif accompli.

2- Toute mission : Cela correspond à 100% des interventions comprenant les missions de lutte contre l'incendie nécessitant une réelle condition physique.

Les sapeurs-pompiers volontaires reçoivent **une formation** au secourisme et aux techniques de sauvetage et d'extinction, organisée entre autres, durant le week-end, les vacances scolaires, en semaine complète.

Conditions d'engagement

- Avoir 18 ans au moins dans le Val-d'Oise (hormis les jeunes sapeurs-pompiers qui terminent leur cursus)
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques (Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions)
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique **et impérativement être vacciné** et immunisé contre l'hépatite B.

Démarches pour s'engager

Les candidatures pour devenir volontaire doivent être adressées directement auprès du centre de secours le plus proche de votre domicile soit Magny-en-Vexin pour les habitants de Wy-dit-Joli-Village.

Renseignements : 01 34 46 89 61 ou 62



Le Parc Naturel Régional du Vexin Français



Le Parc naturel régional du Vexin français, créé en mai 1995, est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Le Parc entre cette année dans une procédure de révision de sa Charte qui définira le futur projet pour la période 2022-2037. L'objectif est de co-construire avec les structures partenaires et les élus, mais aussi avec les acteurs et habitants du territoire pour répondre à leurs aspirations et aux enjeux du territoire.

Dans ce cadre et pour lancer la réflexion de façon quelque peu ludique, le PNR propose **un appel à idées auprès des habitants**.

- **Appel à idées : auprès de qui ?**

Cet appel à idées est ouvert à tout candidat (Seul, en famille, entre amis, à l'école, au collège, au lycée, à l'université, dans votre commune). Il a pour but de permettre à chacun d'exprimer ses idées, de donner libre cours à l'imagination sur le thème suivant : « **Imagine ton Parc demain** »

A l'horizon 2040 : Comment je vois ma vie dans le Vexin ? Comment je me déplace ? Comment je me nourris, je consomme ? Comment je travaille ? Comment je me distrais ?

- **Pour y participer tout support est envisageable :**

- écrits courts (nouvelles, mini Charte en 10 points), carnet de voyage, bandes dessinées, dessins, peintures, photos, montages graphiques, vidéos (maximum 3 mn) ...

- **Remise des contributions : (du 6 mai au 15 juillet)**

- par mail : future-charte@pnr-vexin-francais.fr
- par courrier : Valérie Rogez-Boubounelle, Chargée de communication - Parc naturel régional du Vexin Français- Maison du Parc - 95 450 Théméricourt

Renseignements : v.boubounelle@pnr-vexin-francais.fr

VEXIN EN FAMILLE

Pendant tout l'été et pour toute la famille

Le Parc naturel régional du Vexin a souhaité proposer aux habitants de son territoire, une offre riche en découvertes variées : approche culturelle ou plus sportive, balade ou atelier, spectacle... et bien sûr en famille ou en individuel, quelques heures ou à la journée... Le Parc et ses partenaires, prestataires éducatifs, conférencières PAH, guides du Vexin ont ainsi élaboré un programme dans lequel chacun pourra trouver son plaisir et partir à la découverte de ce territoire, proche de Paris, qui réserve bien des surprises !

Au programme (entre autres) :

- C'est quoi une plante sauvage ? (Théméricourt)
- Découverte d'un écosystème unique en Ile-de-France : les côteaux de la Seine (canoé à Vétheuil)
- Les soins aux animaux (La ferme d'Ecancourt)
- Chasse aux trésors de la nature (avec les ânes de Longuesse)
- Ateliers artistiques Parents – Enfants. Gravure (Association La Source de Villarceaux)
- P'tit artiste en herbe (Théméricourt)
- Du mouton à la laine (Théméricourt)

Les demandes d'informations et les inscriptions s'effectuent auprès du Musée du Vexin français au 01 34 48 66 00 ou par mail à contact@pnr-vexin-francais.fr / c.auriel@pnr-vexin-francais.fr.

Le tarif est de 3 € par personne pour la $\frac{1}{2}$ journée / 6 € par personne pour la journée. Gratuit pour les moins de 3 ans.

Réouverture du Musée juin 2020

Le Musée Archéologique du Val d'Oise à Guiry-en-Vexin et le Musée de l'Outil - Collection Claude et Françoise Pigéard - à Wy-dit-Joli-Village, préparent leurs réouvertures afin de vous accueillir dans les meilleures conditions sanitaires possibles.



Le musée archéologique vous attend dès le mardi 2 juin !

Outre la visite des collections permanentes, le Musée archéologique vous propose une des activités phare qui satisfera ceux qui souhaitent associer culture et nature, jeu et découverte, détente et famille : le **JEU D'ORIENTATION** avec une étape visant à parcourir les collections archéologiques, suivi d'une autre consistant à se promener dans le Bois de Morval jusqu'à « L'allée couverte » datant du Néolithique.

Muni d'un livret-jeu qui vous sera offert à l'accueil du musée, vous pourrez aisément associer promenade et activité ludique entre adultes et/ou en famille.

Vous découvrirez, par ailleurs, le charme des villages du Vexin français et la beauté du Patrimoine bâti de ce territoire.



Le musée de l'outil

**« Collection Claude et Françoise Pigéard »
sera prêt à vous accueillir à partir du samedi 13 juin.**

Venez vite découvrir ou redécouvrir l'univers étonnant du Musée de l'Outil. Niché au sein d'un bâti traditionnel du Vexin français, ce musée recèle une collection de 1500 outils et objets qui mettent en valeur les métiers anciens et la vie rurale ainsi qu'un balnéaire gallo-romain parfaitement conservé, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

Comme chaque année, le musée de l'outil ouvre ses jardins à un artiste contemporain.

Pour la saison 2020, il s'agit de Sophie VERGER

Exposition « Sculptures en liberté »

Du 13 juin au 1^{er} novembre 2020

Une exposition de sculpture animalière où sont lâchés en toute liberté dans les jardins du musée, des spécimens à la fois drôles et tendres du bestiaire de l'artiste. Certaines de ses sculptures sont également à découvrir dans les collections permanentes du musée archéologique du Val d'Oise.



Replongez-vous dans l'histoire passionnante de ce site et du village et venez profiter de cette offre culturelle mêlant arts et traditions populaires, archéologie et nature préservée.

L'environnement naturel proche permettra aux familles d'associer promenade, pique-nique et activité culturelle en toute sérénité.

Le Musée fermera ses portes le 30 novembre.

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2019</p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires, fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de Bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation</p>
<p>Historique de l'indicateur global de qualité : 2017=A , 2018=A</p>	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2019
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 13 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 22,3 mg/L Maximum : 23,8 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,17 mg/L Maximum : 0,19 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 2 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,056 µg/L Molécule à l'origine de maximum : atrazine déséthyl
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 29,3 °f Maximum : 30,2 °f

Eau moyennement calcaire

Origine de l'eau

Eau d'origine souterraine. Le réseau est alimenté par l'installation de traitement de :

SAINT GERVAIS TRAITEMENT

qui traite l'eau du captage appelé :

SAINT GERVAIS PUIITS FERNAND
MAIGNIEL

La gestion est assurée par SYNDICAT DE
LA SOURCE SAINT ROMAIN

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2019 :
- 16 prélèvements physicochimiques,
- 13 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/le-controle-sanitaire-de-l-eau-104693-0.html>
Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Secrétaire de mairie : Mme Anne MEUNIER

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

mercredi et vendredi de 13 h 30 à 18 h 30

Pour d'autres horaires, veuillez prendre rendez-vous.

téléphone : 01 34 67 41 72

mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr

site Internet : wy-dit-joli-village.fr

Déchetterie de Magny en Vexin

Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	



Rappel : l'usage des tronçonneuses, tondeuses et autres engins bruyants est réglementé.

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12 h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h et de 16 h à 19 h

RAPPEL : Il est interdit :

- De déposer des végétaux sur le territoire de la commune.
- De brûler des déchets verts ou autres

INFO SMIRTOM

*A partir du 1^{er} juillet 2020, seuls les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin (bacs portant le logo du syndicat et distribués depuis 2018) seront collectés.



DISTRIBUTION DE MASQUES



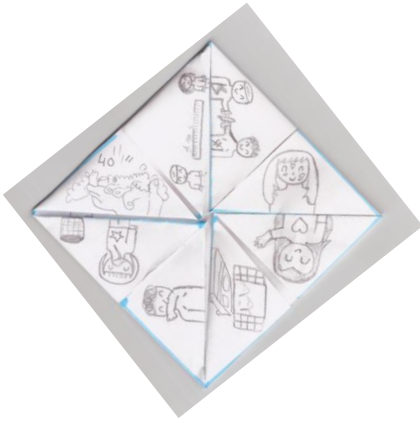
Les gestes barrières restant de mise pour le déconfinement, et le port du masque étant recommandé voire obligatoire dans certains endroits, **la mairie met à nouveau à votre disposition des masques** : un masque en tissu blanc, un masque en tissu noir, lavables et réutilisables, un masque en papier ainsi qu'un masque confectionné par les couturières du village.

Vous pouvez les récupérer à **partir de mercredi 24 juin**, en mairie,

- de 13 h 30 à 18 h 30 (mercredi et vendredi),
- de 13 h 30 à 16 h (lundi, mardi et jeudi)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, appelez au 06 14 55 28 61.

La cocotte



Quand je tousse ou éternue, je mets mon bras devant

Je me mouche dans un mouchoir en papier et je le jette

Je me savonne les mains pendant 40 secondes

Je respecte une distance minimum de 1 mètre

Je ne touche pas le visage si j'ai les mains sales.

Je ne prends pas d'objets personnels

J'aère bien ma chambre

Je trouve d'autres moyens pour saluer mes amis

